

## MOTION SUR LES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES VOTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES COMMUNAUTÉS DE L'OUTRE-MER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 12 JUIN 2015

Considérant que depuis le décret-loi du 3 juin 1955, qui devait régler de manière définitive le statut de la zone des 50 pas géométriques, la situation de ce domaine foncier de l'Etat est toujours problématique dans certains départements d'Outre-mer;

Considérant que la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des 50 Pas géométriques, est difficilement applicable ;

Considérant que dans certains départements d'outre-mer, plus de 15% de la population vit sur la bande des 50 Pas géométriques, et souvent de manière illégale ;

Considérant que cette occupation illégale, qui contribue au mitage et à la dégradation du littoral, constitue un fléau que l'Etat n'a pas réussi à enrayer ;

Considérant que les EPCI ont des compétences en matière d'Aménagement du Territoire, de logements et d'équilibre social de l'habitat, lesquelles englobent les problématiques de la zone des 50 Pas géométriques;

Considérant que les EPCI constituent dès lors l'échelon le plus pertinent pour bénéficier du transfert de la domanialité de cette zone, et partant, régler les problèmes sus-indiqués.

La Conférence des Communautés de l'Outre-Mer, réunie à la Seyne-Sur-Mer en assemblée générale le vendredi 12 juin 2015 et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), demandent au Gouvernement :

Web: www.conference-com.fr / Mail: contact@conference-com.fr

- Le transfert de la domanialité des 50 pas géométriques (zones urbaines, semi-urbaines, zone d'urbanisation diffuse, zones naturelles) au profit des communautés d'agglomération et des communautés de communes.
- Ce transfert se fera nonobstant le maintien de la responsabilité financière et pénale de l'Etat du fait des situations de dangers et de risques pour les personnes résidentes quand la zone était sous sa responsabilité.

Motion votée à l'unanimité en Assemblée Générale de la Conférence des Communautés de l'Outre-Mer le vendredi 12 Juin 2015.

Web: www.conference-com.fr / Mail: contact@conference-com.fr

## Motion envoyée à :

Monsieur le Président de la République
Monsieur le Premier Ministre
Ministre des Finances
Ministre des Outre-mer
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Ministre de l'Intérieur
Ministre de la ville
Mesdames et Messieurs les Parlementaires d'Outre-mer

Web: www.conference-com.fr / Mail: contact@conference-com.fr